

INFORMATION AUX PROFESSIONNELS MEDECINS ET PHARMACIENS



En décembre 2011, l'ANSM et l'Agence Européenne du Médicament (EMA), informaient par courrier les professionnels de santé des nouvelles recommandations importantes concernant le citalopram (SEROPRAM et génériques) et l'escitalopram (SEROPLEX), et notamment de leur contre-indication avec les médicaments connus pour induire des allongements de l'intervalle QT. Ces recommandations faisaient suite à la mise en évidence d'un allongement dose-dépendant de l'intervalle QT avec le citalopram (et dans une moindre mesure, avec l'escitalopram) par action d'un métabolite commun, le desméthylcitalopram, inhibiteur des canaux potassiques et calciques cardiaques. Cette contre-indication a été mentionnée dès 2012 dans les monographies européennes de chacun de ces 2 produits.



A distance de cette information, une enquête, demandée par le Centre Régional de Pharmacovigilance et l'OMEDIT, a été réalisée par la Direction Régionale du Service Médical de l'assurance maladie Nord-Picardie, à partir de sa base de données régionale (représentant 85% de la population) et sur une période de 6 mois (dernier trimestre 2013, premier trimestre 2014). Cette enquête a mis en évidence, dans la région Nord-Pas de Calais, qu'environ 5000 patients sur ces 6 mois étaient concernés par une association médicamenteuse contre-indiquée entre le citalopram ou l'escitalopram et d'autres médicaments allongeant le QT. Cela correspond à environ 11 000 prescriptions réalisées sur le semestre d'étude, en légère diminution néanmoins entre le dernier trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014. Les molécules les plus concernées par cette association contre-indiquée sont la cyamémazine (TERCIAN), l'halopéridol (HALDOL), le tiapride (TIAPRIDAL), la dompéridone (MOTILIUM), le sotalol (SOTALEX) et l'amiodarone (CORDARONE). Une analyse plus précise de l'évolution de la prescription entre les 2 trimestres, met en évidence une faible prise en compte de ces interactions au moment de l'étude.



Il nous a donc semblé important, devant le nombre de contre-indications enregistrées dans cette étude, de communiquer ces résultats afin que chaque professionnel de santé puisse, devant une prescription de citalopram ou d'escitalopram, reposer la question d'une contre-indication potentielle avec un médicament allongeant le QT (1) et procéder, si nécessaire, à une substitution médicamenteuse.



(1) cf liste des « médicaments susceptibles de donner des torsades de pointes » sur le thésaurus interactions médicamenteuses de l'ANSM (<http://ansm.sante.fr/> > dossiers > Interactions médicamenteuse > Thésaurus Référentiel national des interactions médicamenteuses (22/01/2015).

DOCUMENT VALIDE et DIFFUSE avec l'accord et le soutien de :

ARS Nord Pas de Calais
Assurance maladie Nord Pas de Calais Picardie
CRPV Nord Pas de Calais
OMEDIT Nord Pas de Calais
URPS Médecins Libéraux Nord Pas de Calais
URPS Pharmaciens Nord Pas de Calais